



Pension alimentaire puis je la diminuer?

Par **ARBI**, le **14/01/2010** à **15:43**

Bonjour,

JE SUIS AGENT DANS UNE MAIRIE DONC FONCTIONNAIRE MON SALAIRE EST DE 1300 EUROS JE SUIS MARIER MON EPOUSE NE TRAVAILLE PAS ET NOUS AVONS 3 ENFANT A CHARGE ET J AI MOI MEME UN ENFANT D UNE 1ERE UNION QUI VIE CHEZ SA MERE MAIS VOILA YA 130 EUROS QUI EST SAISIE DE MON SALAIRE PAR MOIS POUR LA PENSION ALIMENTAIRE C PAS QUE JE NE VE PLUS DE LE LUI VERSER MES NOTRES SITUATION FINANCIERE AVEC LE CREDIT DE LA MAISON QUI SELEVE A 567 EUROS ET LES FACTURE ETC C TROP DIFFICILE JVOULER VOUS DEMANDER SI EVENTUELEMENT CET PENSION PEUT BAISSER CA ETAI FIXER ALOR QUE J AVAIS 1 SEUL ENFANT A L EPOQUE YA 5 ANS ET QUE J AI VOULU YA 3 ANS QUEL BAISSER MAIS SA ETAI REFUSER AUJOURDHUI J EN AI 3 ET MON EPOUSE TRAVAILLE TOUJOUR PAS MERCI DE VOTRE REPONSE ET DU TEMPS QUE VOUS M ACCORDER

Par **Marion2**, le **14/01/2010** à **17:26**

Bonjour,

Tout d'abord, merci d'éviter d'écrire en majuscules...

Si vous souhaitez une modificatin du montant de la pension alimentaire, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère de votre enfant.

Cordialement.